

Volume 1, numéro 19

Juillet 2015

Ce bulletin vise à fournir de l'information sur l'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Il s'agit d'un outil de référence pour l'ensemble du personnel du réseau et du Ministère.

**NDLR** : Ce numéro est principalement consacré au volet des ressources humaines avec des précisions techniques et juridiques de certains articles de la Loi.

## Programme de soutien en transition de carrière et portrait de l'évolution de la situation des hors-cadre et des cadres

### État de situation

#### Plans de remplacement

Chaque établissement visé par la Loi a identifié un répondant visant à assurer la coordination MSSS Établissement des plans de remplacement des hors-cadre et des cadres en remplacement. À ce jour, la majorité des plans ont été élaborés.

Des rencontres périodiques de coordination et de concertation avec les répondants des établissements ont lieu aux deux semaines depuis le 8 mai. Les stratégies utilisées par les établissements pour accompagner les cadres sont variables. Le déploiement se fait progressivement dans le respect des échéanciers et des modalités prévues aux règlements relatifs aux hors-cadre et aux cadres.

### Portrait de l'évolution de la situation des hors-cadre et des cadres au 16 juillet 2015

	4 juin	19 juin	2 juillet	16 juillet
Nombre total de départs	981	1 009	1 060	1 098
Avec indemnité	324	345	367	384
Retraite	327	329	357	363
Retraite avec report	330	335	336	351
Remplacements effectués	598	804	1 247	1 414
Nombre total de hors-cadre et cadres en stabilité d'emploi	2 242	1 949	1 541	1 337
Hors-cadre	15	14	14	14
Cadres supérieurs	429	350	268	224
Cadres intermédiaires	1 798	1 585	1 259	1 099

Au 16 juillet 2015, une solution a été trouvée pour 2 512 hors-cadre et cadres, ce qui représente 65 % des hors-cadre et des cadres visés.

### Autre fait saillant

Nous estimons que plus de 200 postes seront dotés d'ici le prochain bilan. Au rythme où les affichages de postes s'effectuent, nous anticipons qu'à la fin du mois d'août

nous aurons atteint la cible optimale de remplacements possibles, dans le contexte de la mise en œuvre des structures administratives.

## Rôles et responsabilités des utilisateurs de la prestation électronique de services\*

Dans le contexte actuel, compte tenu des répercussions que les mouvements de fusion et de fermeture auront sur les opérations, particulièrement sur le traitement de la déclaration annuelle des employeurs concernés, il est requis de maintenir le suivi et la mise à jour des procurations accordées aux responsables des services électroniques de ces établissements (y compris ceux des agences de la santé et des services sociaux).

Les services en ligne *CARRAcont@ct* sont offerts dans un environnement hautement sécurisé respectant les règles en matière de confidentialité. Conçus pour aider l'employeur dans les tâches qui lui sont

confiées, ces services comprennent :

- déclarer des remises de cotisation mensuelles et effectuer le paiement en ligne;
- produire en ligne la déclaration annuelle et son traitement.

Pour obtenir du soutien concernant la gestion des accès ou pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 418 643-4640, si vous êtes de la région de Québec, ou sans frais au 1 866 627-2505, postes 2359 ou 2360.

\* Ce texte a été rédigé par la CARRA.

## Rappel des règles d'utilisation des services en ligne

### Importance d'une bonne gestion des accès :

- La nomination de deux responsables des services électroniques (RSE) facilite la gestion des accès.
- La révocation d'un utilisateur dès qu'il quitte son organisation ou lorsque ses accès ne sont plus requis est primordiale.

### Les accès aux services en ligne sont personnels :

- Chaque action réalisée par la prestation électronique de services porte la signature de l'utilisateur qui l'a effectuée. En ce sens, il est responsable de l'utilisation qu'il en fait.
- Chaque utilisateur doit posséder ses propres accès.

## Tables ministérielles et comités nationaux impliquant le réseau de la santé et des services sociaux

En lien avec la Loi et dans un souci d'améliorer et d'optimiser ses pratiques, le Ministère a réévalué la pertinence de toutes les tables ministérielles et les comités nationaux impliquant le réseau de la santé et des services sociaux. L'ensemble des décisions ont été soumises au CODIR (Comité de direction du MSSS) et au Comité de gestion du réseau (CGR) pour approbation.

Ainsi, les représentants concernés des CISSS, des CIUSSS et des établissements non fusionnés seront convoqués par les directions générales du Ministère aux tables et aux comités suivants :

### Direction générale de la coordination réseau et ministérielle

- Comité de gestion du réseau (CGR)
- Comité préparatoire du Comité de gestion du réseau (CGR)
- Table des coordonnateurs régionaux de sécurité civile

### Direction générale des finances, des immobilisations et du budget

- Comité des ressources financières (CRF)
- Comité des ressources immobilières et des équipements

### Direction générale de la planification, de la performance et de la qualité

- Table ministérielle sur la qualité et la sécurité des soins et des services

### Direction générale du personnel réseau et ministériel

- Table nationale des directeurs des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (TNDRHCAJ)
- Comité national de disponibilité de la main-d'œuvre
- Table de concertation et d'expertise *Lean santé*

### Direction générale des services sociaux

- Table nationale de coordination des jeunes en difficulté et de leurs familles
- Table nationale de coordination en santé mentale, dépendances et itinérance
- Table nationale de coordination services généraux, activités cliniques et d'aide / services sociaux généraux
- Table nationale de coordination soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Table nationale de coordination en DP, DI ou TSA

### Direction générale de la santé publique

- Table de coordination nationale de santé publique (TCNSP)
- Table de concertation nationale en promotion de la santé et en prévention (TCNPP)
- Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT)
- Table de concertation nationale en surveillance (TCNS) *Exécutif*
- Table de concertation nationale en maladies infectieuses (TCNMI)
- Table nationale de concertation en santé environnementale (TNCSE) *Exécutif*

### Direction générale des services de santé et de médecine universitaire / Direction générale des services sociaux

- Table nationale de coordination clinique (TNCC)

### Direction générale des technologies de l'information

- Comité des ressources informationnelles (CRI)
- Comité provincial de la sécurité de l'information (CPSI)

### Direction québécoise de cancérologie

- Comité national des cogestionnaires en cancérologie
- Comité national de coordination en cancérologie

### Direction générale des services de santé et de médecine universitaire

- Comité consultatif sur le développement de la pratique sage-femme
- Comité ministériel Établissements du réseau de la santé et des services sociaux concernant les soins de fin de vie
- Comité aviseur ministériel en néphrologie
- Comité orienteur pour la réplication du projet du Collectif pour les meilleures pratiques et l'amélioration des soins et services (CoMPAS) 2 sous-comités: indicateurs et implantation
- Comité utilisateur RARDM et répondant d'établissement RDM
- Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec *Comité de suivi*
- Table des responsables régionaux des services préhospitaliers d'urgence (SPU)
- Table de coordination nationale (TCN) des réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS) *Exécutif*
- Table de concertation de biologie médicale
- Comité national de coordination pour la mise en œuvre du continuum de services AVC

Pour toute question sur l'information contenue dans ce numéro, contactez votre direction des ressources humaines qui pourra vous fournir des explications supplémentaires.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
Bibliothèque et Archives Canada, 2015  
ISSN 2368-8491 Au fil de la Réorganisation (en ligne)

**NDLR** : L'information contenue dans le présent bulletin est fondée sur les dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Seul le texte officiel de la Loi fait foi.

